

## ÉTUDE

# *La poursuite du développement et de la formation en archivistique*

Marie-Françoise Limon

«*Quelle que soit l'institution ou l'entreprise pour laquelle il œuvre, l'archiviste est le médiateur entre les producteurs et les utilisateurs. Or les archives changent, les hommes changent, les besoins changent. Il s'ensuit que, pour conserver l'équilibre, les coordonnées de l'archiviste dans cet espace devraient changer en proportion.*» J'emprunte ces mots à Marie-Anne Chabin (Chabin 1999, 122). En effet, sa démonstration de géométrie dans l'espace appliquée à l'archiviste me semble introduire pleinement cet article qui n'a d'autre ambition que de faire partager à mes collègues archivistes quelques réflexions sur le devenir de notre «position» d'archiviste et sur la formation qu'il conviendrait à chacun de faire sienne pour trouver celle qui serait position d'équilibre au tournant du siècle.

### **L'UN DES PLUS VIEUX MÉTIERS DU MONDE À L'AUNE D'UNE FIN DE SIÈCLE**

#### **Un métier marqué par l'histoire et l'Histoire**

Un métier évolue. En fonction des transformations de la société et de son environnement, il continue d'exister sans recouvrir jamais tout à fait les mêmes contenus. Tout métier est donc marqué par son histoire. Celui d'archiviste aussi. C'est un «vieux» métier, identifiable comme tel depuis la plus haute antiquité, et ce d'abord parce que c'est un métier de l'écrit. «La création et la conservation de documents d'archives sont des phénomènes aussi anciens que l'apparition et l'utilisation de l'écriture» (Delmas 1988, 61). L'archiviste en est contemporain. Si l'archiviste est d'abord essentiellement chargé de conserver et de tenir en ordre des chartes, des registres et des actes du pouvoir, c'est intimement lié à la valeur de preuve des archives. Le premier archiviste est un garde: garde des archives. Métier de l'écrit d'abord, métier de clerc, métier de la preuve: le juriste-greffier se fait historien – depuis le XIX<sup>e</sup> surtout? En effet, l'archiviste ne résiste pas longtemps à la tentation d'exploiter l'information

contenue dans les documents dont il a la garde. Ce fut longtemps – et en ce siècle c'est encore souvent – un métier auquel on vient par l'histoire, ce qui ne revient pas à dire que tous les archivistes soient historiens.

Mais qu'est-ce que le métier d'archiviste? Les intéressés, les archivistes eux-mêmes, vous diront que leur métier n'est «pas comme les autres», il a «ses spécificités». Un métier pas comme les autres, certes, mais tous les métiers ont leurs caractères propres. C'est d'abord un métier derrière lequel nos contemporains ont pour la plupart le plus grand mal à mettre un contenu précis, contenu que les plus actifs d'entre nous peinons à leur faire embrasser. On peut reprendre les mots de Frank B. Evans dans sa préface aux *Fondements de la discipline archivistique* des professeurs J.-Y. Rousseau et Carol Couture. Ceux-ci ont conservé toute leur actualité: «Un des aspects les plus étonnants et les plus regrettables de cette ère de l'information est que la plus ancienne forme d'information consignée – cette information unique et éminemment pertinente pour la communauté internationale et pour tout peuple que constituent les archives de leurs institutions –, est toujours la moins connue et la moins comprise et, par conséquent, la moins bien utilisée de toutes les ressources d'information.» (Evans 1994, vii). Qu'est-ce qu'un archiviste? La perception que les intéressés ont ou peuvent avoir de leur métier varie aussi selon le pays ou l'aire géopolitique donnés.

Aujourd'hui, tous les archivistes n'ont plus une formation d'historien. Bien souvent ceux qui prétendent au titre, le sont autant par émulation avec les chercheurs ou vocation personnelle que par leur pratique professionnelle des archives. Les archivistes viennent du droit, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences statistiques, de l'informatique... Les divergences se lisent, ainsi que le notent M. Maréchal et J.-L. Eichenlaub selon que la tradition archivistique du pays est plutôt proche de l'histoire et de l'érudition, ou plutôt proche des sciences de l'information. Les auteurs évoquent la traditionnelle ligne de partage entre spécialistes des archives «historiques», seules archives au sens strict pour les anglo-saxons, et les spécialistes du *Record Management*. (Maréchal et Eichenlaub, 1992, 110). Les choses me semblent pourtant, au-delà de ces lignes de partage, plus complexes. Carlo Laroche, à propos de la responsabilité de l'archiviste et de la structure des fonds, apporte un éclairage subtil sur le rapport historien – archiviste (La Selle 1995, 101). Selon cet auteur, il est un moment du traitement des archives où l'archiviste est forcément historien, de même qu'il existe une phase du travail de l'historien où celui-ci se fait archiviste. «Pour l'historien, le premier stade de la recherche comporte une phase archivistique: la quête des documents. De sorte que chaque historien est en cela son propre archiviste, et doit commencer par rassembler le fonds d'archives qui correspond à son étude, ce qu'on appelle parfois le «dossier» d'une question. Mais ce rassemblement doit rester idéal pour ne pas léser les intérêts d'autres historiens qui devront établir, à l'aide des mêmes archives, d'autres «dossiers». Il faudra s'en remettre à un arbitre qui, spécialiste de cette première phase du travail historique, l'étendra à toutes les histoires possibles. En cela, il est historien (sans même faire intervenir le rôle que joue l'histoire comme science auxiliaire de l'archivistique).» Et Carlo Laroche de conclure en ces termes: «L'histoire la plus moderne se nourrit d'aveux inconscients. Pour laisser à chacun le choix de sa cueillette, est-il meilleure méthode que de laisser les fruits sur l'arbre?».

Et pourtant les archives et avec elles les archivistes, au moins pour une partie d'entre eux échappent de plus en plus à l'Histoire, mais pour beaucoup d'entre eux, c'est pour être rattrapés par la notion de patrimoine et de bien culturel, un patrimoine dont on connaît l'expansion sémantique au cours de ce dernier quart de siècle et qui a depuis longtemps fait entrer en son champ les archives.

### **Archiviste ou archivistes?**

Le mot *archives*, en français du moins, n'aime guère l'usage du singulier, même si c'est un travers de certaines écoles historiques que de l'utiliser plus souvent qu'à propos de la sorte. Mais le mot *d'archiviste*, lui, n'a aucun mal à accepter le pluriel. Certes presque tous nos pays sont aujourd'hui dotés d'associations professionnelles, associations regroupant tous ceux qui estiment exercer le métier d'archiviste dans telle ou telle région du globe, mais ce métier ne tend-il pas à recouvrir des réalités de plus en plus complexes? Les fonctions exercées varient. Quoi de commun entre l'archiviste de telle ou telle structure qui exerce souvent seul ses fonctions et l'archiviste à la tête d'une structure dont la mission même est, avec l'aide de toute une équipe, de traiter et valoriser les archives. Entre la mission de conservation, celle de la conservation matérielle et physique, de la conservation préventive et le cas échéant de la restauration des documents et la mission, prenant un tour nouveau aujourd'hui, de médiation envers le public? Celle-ci se fait très forte aujourd'hui et, en tout cas, ne supporte plus guère, sous peine de perte de crédibilité, de n'être présentée que comme l'accessoire d'un principal, la gestion de la masse documentaire au quotidien. Pour les professionnels du *records management*, est-ce toujours le même métier qui s'exerce? D'un côté écrit G. Naud «une vision dynamique des archives en création et un savoir-faire orienté vers la maîtrise de flux en évolution constante, massifs tant en variété documentaire qu'en volume matériel. De l'autre, un souci prioritaire des requêtes de la recherche historique et de la conscience culturelle, appliquée à des masses stables et délimitées» (Naud 1995, 427). Mais avec G. Naud, comme avec R. H. Bautier et C. Couture et J. Y. Rousseau ce sont là divisions d'une unité professionnelle profonde. Ainsi que le souligne Marie-Anne Chabin, «être archiviste dans l'absolu ne signifie rien. Le sens est donné par l'entreprise ou l'institution, c'est-à-dire le cadre d'exercice qui délimite les objectifs de son activité» (Chabin 1999, p. 101).

D'archives aux contours *a priori* bien arrêtés, l'on est allé de façon croissante vers des archives plus abondantes, plus variées quant à leur origine – l'évolution de la notion d'archives privées susceptibles d'intéresser les pouvoirs publics est, à cet égard, remarquable. Celle-ci ne se résume plus à «archives familiales» depuis longtemps. Il n'est que de voir la place faite aujourd'hui, place que d'aucuns jugeront d'ailleurs encore insuffisante, des archives du monde du travail, dans l'entreprise et dans les services publics.

Dans le même temps, les archivistes ou du moins une partie d'entre eux se sont faits les hôtes non plus d'un seul public d'habitues mais d'un public toujours plus nombreux – et tant mieux –, parfois d'un public plus exigeant et pas forcément plus apte qu'autrefois à saisir ce que l'on peut trouver dans les archives et à s'orienter dans les fonds.

Quelles sont aujourd'hui les finalités de notre métier? Savoir quoi conserver, savoir conserver, savoir retrouver, aimerais-je répondre. Dans le premier terme se retrouvent aussi bien la politique de collecte que le tri, dans le deuxième la conservation matérielle et intellectuelle par le biais des systèmes de classement, opération intellectuelle qui se prolonge dans le troisième membre par l'aide au repérage des sources et l'ensemble des éléments qui contribuent à mieux faire connaître et à mettre en valeur les sources que constituent les archives collectées une fois traitées. Bien sûr, les finalités du métier varient en fonction des prescripteurs qui sont autant de clients ou de publics potentiels. À cet égard, intéressante est la démultiplication évolutive de la dénomination du public des archives au cours du siècle: lecteurs, utilisateurs, usagers, chercheurs, citoyens, clients... Incontestablement, les mutations du siècle conduisent les archives – comme d'ailleurs les bibliothèques, les musées voire tous les acteurs de la politique patrimoniale à repenser leur rôle vis à vis des publics. «Définies autrefois comme des «nécropoles» ou «temples de la culture», ces institutions sont maintenant un peu considérées comme des «libres services», chacune développe une politique expansive de l'activité qui lui est propre» (René-Bazin 1994, 38).

Mais quelle que soit l'attention que l'on porte aux publics des archives et à leur valeur patrimoniale, double reste le caractère des archives: administratif d'une part et historique – je préférerais dire patrimonial – de l'autre. C'est aussi ce que souligne la théorie archivistique quand elle distingue une valeur primaire et une valeur secondaire aux documents (Rousseau et Couture 1994, 258-259). Au travers des profils de poste, il est évident que certains archivistes seront amenés à être plus spécialisés que d'autres dans un domaine donné. Il convient pourtant, au moins au niveau de la formation initiale, de former le futur archiviste à ce double caractère des responsabilités qui seront les siennes et qu'il lui faudra sans doute concilier dans les fonctions successives qu'il exercera au cours de sa carrière.

### **Professionnalisation: l'acquis du XX<sup>e</sup> siècle?**

Si le métier d'archiviste est ancien, l'histoire de l'enseignement qui conduit à ce métier l'est moins. Comme le rappellent fort bien Carol Couture et Jean-Yves Rousseau à la suite de Bruno Delmas, on assiste au XIX<sup>e</sup> siècle en Europe à une éclosion de projets d'écoles, au premier plan desquelles se situe l'École des chartes à Paris mais aussi Naples (1811), Munich (1821), Turin (1826), Milan (1842), Florence (1852), Vienne (1854), Palerme et Venise (1855), Saint-Petersbourg (1877), le Vatican (1884), Marburg (1888), Bologne (1890) (Rousseau et Couture 1994, 252; Delmas 1988, 61-66).

Profession, métier: la bataille du professionnalisme semble bien avoir été celle de ce siècle. Si l'on s'en tient à la multiplication des formations, à la durée des études, au nombre de manuels publiés, au développement de la formation continue, les résultats sont au demeurant plutôt positifs. La tendance à la professionnalisation est du reste soulignée par les travaux de sociologues comme Raymonde Moulin. Et cependant la tension reste vive dans la définition des métiers de la conservation – auxquels se rattachent les cadres des services d'archives publics en France – entre «la nécessaire érudition et la non moins nécessaire technicité professionnelle» (René-Bazin 1994, 37) de ceux capables d'exercer des fonctions de conservation au sens plein du terme. L'appartenance aux métiers de la conservation s'est vue confirmée au moins autant

qu'établie par la création d'un statut commun en France en 1991 aux conservateurs dits *conservateurs du patrimoine* appelés à travailler dans les diverses structures du champ patrimonial (musées, archives, archéologie, monuments historiques, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques, auxquels on peut ajouter les bibliothèques puisque les responsables de celles-ci, bien que formés à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), ont fait leur titre de *conservateur* de bibliothèques). À ce statut s'est trouvée associée, précédant la première prise de fonction, une formation d'application, commune à chacune des spécialités, à l'École nationale du patrimoine. Il va de soi que cette formation et les missions qui sont liées à la qualité de conservateur ne concernent qu'une partie de ceux qui sont en droit d'utiliser le vocable *d'archiviste* pour se définir aux yeux de la société (on pourrait dire la même chose de la communauté archéologique, où les conservateurs-archéologues ne sont qu'une infime partie de ceux qui pratiquent l'archéologie). Aussi, aujourd'hui, sont-ce sans doute les associations professionnelles qui, de par les membres qu'elles acceptent, offrent la meilleure visibilité en grand angle de la multiplicité des missions, fonctions et responsabilités que recouvre une dénomination professionnelle comme celle d'archiviste. Dans les pays anglo-saxons il y a d'ailleurs longtemps qu'elles détiennent le label professionnel.

La bataille de la professionnalisation est-elle gagnée pour autant? Que dire aujourd'hui du vigoureux: «To be professional, archival work must be disciplined... There can be no profession so long there is no discipline» de Schellenberg? Les organisations des formations varient d'un pays à l'autre, et sans doute varieront-elles encore longtemps. Est-ce un mal d'ailleurs? Partout, chacun pour le niveau qu'il a atteint, l'heure semble être, après un certain empirisme, à la volonté de former des professionnels, d'organiser les cursus et des programmes structurés. C'est le rôle d'abord des écoles spécialisées nées du mouvement historique du XIX<sup>e</sup> siècle évoqué plus haut; c'est le rôle des universités depuis toujours dans le monde anglo-saxon. Ce l'est aussi de plus en plus en France depuis quelques décennies où les universités, sans abandonner pour autant la conception humaniste de l'enseignement qui les caractérise, ont été vivement encouragées à développer des formations «professionnalisantes», en matière d'archives comme dans bien d'autres domaines d'ailleurs. Aujourd'hui, dans un mouvement qui n'a guère plus d'un quart de siècle, quatre universités françaises ont développé des formations de type maîtrise et diplôme d'études supérieures spécialisées (Baccalauréat + 4 et 5). Ce sont les universités de Mulhouse, Lyon, Angers, Toulouse, auxquelles il faut ajouter, pour être complet, les formations développées par le Conservatoire national des arts et métiers et la Fondation nationale des sciences politiques. Si l'on s'en tient au seul cas de la France, il est évident qu'au cours de ce siècle, l'offre de formation faite aux archivistes s'est considérablement démultipliée et que celle-ci s'est professionnalisée.

Cela vaut aussi, et plus encore peut-être, pour la formation continue: celle-ci entre dans les habitudes de chacun, quel que soit le niveau de qualification de base. Mise en place par les écoles, les instances des archives au niveau national et, de plus en plus, par les associations professionnelles, l'offre est variée et de plus en plus nombreuse. J'ai pourtant le sentiment que la formation des cadres reste mieux assurée que celles des gens amenés à travailler dans les archives au hasard des affectations d'une

carrière sans y avoir songé au moment d'entrer dans la vie active. Peut être est-il dommage, au moins pour la situation que je connais, que l'effort de formation ne touche pas davantage et de façon plus structurée, voire diplomante ces archivistes là.

### **SE FORMER AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE? OUI, MAIS À QUOI, AVEC QUI, COMMENT?**

Voilà un moment déjà, me semble-t-il, que plus personne ne souhaite réduire l'archivistique à une science auxiliaire de l'histoire. Quelle science d'ailleurs accepterait aujourd'hui encore cette épithète? L'archivistique, si on veut bien lui reconnaître la qualité de discipline – je préfère ce mot à celui de science – reste d'abord liée à ce qu'est la pratique professionnelle. Aussi, si les formations universitaires de qualité se multiplient et s'efforcent – c'est leur rôle – d'ériger la matière en discipline autonome, il faut aussi s'assurer que ceux qui ont suivi ces formations sont embauchés dans les structures correspondantes et constituent, une fois sur le terrain, des archivistes acceptables. L'analyse des fonctions et missions des archivistes doit être le point de départ obligé de toute réflexion sur la formation. L'économie de la réflexion sur les métiers ne saurait être faite. La profession d'archiviste, aujourd'hui, ne doit pas être d'abord déterminée par la formation mais par les exigences du métier.

#### **Un archiviste bien formé?**

Si en adoptant, je le crains, une vision plutôt trop optimiste des choses, l'on part du principe que la nécessité de la formation est une idée désormais admise à tous les niveaux de compétence et une fois entendu que l'avenir d'une profession est intimement lié à la qualité de sa formation, que faut-il ajouter?

On attend d'un archiviste certaines qualités comme celle d'être parfaitement réceptif à la tradition administrative de son pays ou de la structure dont il a la charge, car l'archiviste pourrait-on dire, «suit sa tradition administrative comme l'agir suit l'être». Or les traditions administratives varient d'un point à l'autre du globe, d'une institution à une autre. De la même manière, on attend de l'archiviste qu'il ait du recul, parce qu'avec du recul, et sans confondre «recul» et «passé», l'archiviste peut mesurer systématiquement l'impact du temps qui passe sur la relation entre les documents et leurs utilisateurs. «Généralement, le recul, on ne l'a pas, on le prend ; ce n'est pas une attitude *a priori* naturelle, c'est une démarche volontariste qui, à force de répétition, peut devenir une seconde nature» écrit Marie-Anne Chabin (1999, 102). Pragmatisme, adaptabilité aux réalités locales du terrain, recul sont donc des qualités qui font le *bon* archiviste. Sans doute ne peut-on prétendre se former à une «qualité»? On peut néanmoins la développer. Les questions de comportement sont essentielles: curiosité intellectuelle, rigueur, méthode, continuité, capacité de compréhension et d'écoute de l'autre – producteur, magistrat, lecteur, chercheur, historien ou curieux. Les stages de formation professionnelle ont sans doute un rôle crucial à jouer dans la compréhension de ces aspects du métier, tant par l'observatoire des pratiques professionnelles qu'ils fournissent que par l'image du métier que saura renvoyer au futur archiviste un bon maître de stage.

Ceci posé, la formation de base de tout archiviste ne saurait se contenter de quelques stages. Quels savoirs, quelle technicité suppose-t-elle? Les fondements de l'activité professionnelle demeurent ceux qu'ont pu exposer C. Couture et J.-Y. Rousseau: un archiviste doit être en mesure d'intervenir sur toute la chaîne de traitement ou plutôt sur tout le cycle de vie des documents et sur tout document d'archives quel que soit son support (Rousseau et Couture 1994, 256-258). Plus que tout, cependant, plus surtout qu'une spécificité trop souvent soulignée, c'est notre technicité qui doit donner crédibilité à notre métier aux yeux de ceux qui font appel à nous. Le traitement des documents doit être le fondement de tout, et c'est le rôle de l'archivistique que de permettre d'y parvenir. «C'est sur notre capacité à mener à bien dans des délais qui gagneraient à être affichés, des chantiers de classement et d'analyse, c'est à dire en fait à produire de l'information historique immédiatement exploitable que nous serons évalués, plus que sur les virtuosités de nos débats scolastiques intéressants les vertus comparées des systèmes descriptifs retenus pour les bases de données archivistiques» disait le Bureau de l'association des archivistes français en 1994, en réaction à la parution de l'ouvrage polémique de Sonia Combe, intitulé *Archives interdites* (Bureau de l'association des archivistes français 1995, 236). On ne reviendra donc jamais assez en matière de formation, je le souligne volontiers, sur les fondements de l'archivistique, à commencer par ses grands principes et tout ce qui peut contribuer à une forme de déontologie professionnelle: respect des fonds et du principe de provenance.

Pourtant, ce qui me semble faire aujourd'hui plus que jamais l'enjeu et donc le cœur du métier, c'est la capacité d'évaluation de la pertinence des documents sélectionnés pour être retenus ou, au contraire, rejetés. L'archiviste doit «savoir voir» et même prévoir ce qu'il faut conserver. Bien sûr, les choix définitifs ne sauraient être faits sans consultation des producteurs et utilisateurs des archives, même si l'archiviste doit prendre ses responsabilités. Pour choisir, encore faudrait-il avoir connaissance du tout car, comme le rappelait un statisticien rompu à sa discipline lors de la table ronde organisée à l'École nationale du patrimoine en juin 1999, il n'est pas de véritable échantillon sans connaissance du tout (*Tri, sélection, conservation: les choix du patrimoine*, actes de la table ronde de juin 1999, à paraître en mars 2000 dans la collection des *Cahiers de l'École nationale du patrimoine*). En matière de collecte, quel professionnel oserait dire qu'il a jamais eu connaissance du tout? Qui, parmi ceux qui exercent dans cette profession au quotidien, même si l'histoire n'est certainement pas la solution à toutes les questions que soulèvent la gestion des archives et leur constitution en patrimoine, se plaindrait de bénéficier de solides bases historiques, en particulier en histoire des institutions? Quel archiviste d'aujourd'hui ne souhaite-t-il pas, à la lumière de ce qui constitue sa pratique professionnelle quotidienne, savoir accompagner ce que l'évolution des supports de l'information lui fournit de nouvelles archives et partant, apprendre à maîtriser ce qu'il faut de ces «nouvelles technologies»? Les archivistes gagneront toujours à être acquis aux nouvelles technologies, voire à les anticiper, à condition toutefois de faire passer les outils les plus perfectionnés qui nous sont proposés par les filtres indispensables des grands principes évoqués plus haut qui gouvernent la matière. Les supports actuels des archives ne sont plus réduits au papier? Il convient de faire une place à ces «nouveaux» supports. Qui ne voudrait dans ce métier maîtriser quelques éléments de droit, le droit des archives bien

sûr, car la question de l'accès aux documents est bien la question première en cette fin de siècle, mais pas seulement. D'autres pans du droit sont venus «saisir les archives», pour reprendre le titre donné à un très pertinent article d'Olivier Beaud, en particulier ces éléments de droit que la volonté affichée plus ouvertement d'exploiter les documents dont l'archiviste a la garde sont venus raviver (Beaud 1990, 131). En effet, si l'archiviste doit être au fait du traitement des documents – c'est d'ailleurs bien le moins qu'on puisse attendre de lui –, il doit aussi être rompu, et de plus en plus dans l'avenir, me semble-t-il, à l'exercice du droit. Les archives n'échappent pas au développement de la contractualisation des services que connaissent nos sociétés. Comme d'autres biens culturels, les archives sont l'objet d'une exploitation que les réseaux internationaux avides d'images et de matière se montrent soucieux de préempter. Contractualisation, exploitation sont des actions qui naissent de la pratique juridique.

Question plus classique, mais connaissant aujourd'hui, en France tout du moins, un regain d'actualité vigoureux, la question de l'accès aux documents et de leur communicabilité me semble plus que jamais au cœur de la déontologie professionnelle parce que au cœur des attentes de la société. La nouvelle loi française sur les archives, actuellement en préparation, est l'occasion d'une réflexion critique et positive sur les thèmes de la communication, du principe des dérogations et des problèmes connexes que sont le droit à l'oubli, le droit de savoir, le droit au respect de la vie privée. «Non, il n'y a plus d'archives interdites pas plus que d'archivistes empêtrés dans les habits du censeur. Faisons-le savoir et manifestons notre savoir-faire!» s'exclamait le Bureau de l'Association des archivistes français en réponse au pamphlet de Sonia Combe, soulignant avec réalisme combien le métier exercé par les archivistes et sans doute plus encore la profession (la «corporation» selon Sonia Combe) suscitaient des interrogations dépourvues d'indulgence qu'il devenait urgent d'analyser (Bureau de l'association des archivistes français 1995, 236-237).

De fait, le défi de la crédibilité est toujours à relever, et il passe par un gros effort de communication, activité à laquelle les archivistes, surtout ceux du service public, par défaut de formation, réserve ou insouciance, sont souvent trop peu enclins à entamer. Or, l'un des grands défis du siècle à venir réside dans la capacité à développer une démarche qualitative nouvelle à l'égard des publics comme de la prestation de service public dans les archives. «À la pression chaque année plus marquée d'un lectorat toujours plus nombreux – tant mieux – et plus divers, la réponse s'est jusqu'à présent située au plan des équipements: extension des salles de lecture, augmentation du parc de lecteurs-reproducteurs», écrivait le Bureau des archivistes français (Bureau de l'association des archivistes français 1995, 236-237). Aujourd'hui, certains services développent le conseil personnalisé, servent de guichet administratif de dernier recours aux personnes en difficulté. Mais la démarche qualité vaut sans doute aussi pour le public traditionnel des archives, historiens amateurs ou chercheurs professionnels. Ce qu'attend aujourd'hui confusément le lecteur – surtout s'il prend la peine de se déplacer aux archives, c'est le partage de l'expérience directe des documents, tandis qu'il espère accéder à distance, par le biais des réseaux et supports compacts aux instruments de recherche. Incontestablement, ces nouvelles manières d'envisager le rôle des archives vis à vis des publics viendra-t-il à plus ou moins long terme modifier les équipements et les fonctionnalités de nos salles de lecture.



Si l'on s'efforce de toujours remettre au centre de la préoccupation de formation les fonds constitués ou en cours de constitution dont l'archiviste a la charge, il va de soi que tous les savoirs et toutes les techniques qui permettront de mieux assurer le traitement des fonds, qu'il s'agisse de science statistique ou des éléments de conservation proprement dite, conservation préventive, conservation-restauration, mais aussi d'élaboration des instruments de recherche, y compris informatisés, sont à maîtriser. Tout ce qui permet de mieux appréhender la compréhension du document à analyser doit être convoqué: histoire, paléographie, diplomatique, philologie font l'érudition mais servent *d'abord* à la compréhension du document, laquelle sert autant au traitement archivistique des documents, qu'à la mise en valeur de telle ou telle pièce, tant la mission patrimoniale de l'archiviste a pris de l'importance.

Ceux qui exercent les fonctions de conservateurs, responsables de service recevant du public en tant que lieu de culture, le savent bien car ils sont là les premiers concernés. L'archiviste est souvent médiateur au présent, autant que collecteur et gestionnaire. Les usages des archives s'accroissant, l'archiviste responsable d'un service, et surtout d'un service accueillant du public, doit aussi être l'animateur d'équipes parfois assez nombreuses. Il doit alors se former à conduire un service dont la mission est de gérer des archives, le tout au moins en France, dans le contexte général de la réforme de l'État et du renouveau du service public, qui suppose de trouver ce qui mobilisera chacun des membres de l'équipe autour des missions – grandes ou modestes – du service.

Ce même chef de service est déjà et sera à mon sens de plus en plus amené à expliquer ses besoins et justifier la masse des crédits qu'il demande. «Qu'est ce qui justifie le coût de la collecte et de la conservation des archives, et particulièrement de celles qui émanent des organes centraux de gouvernements? S'agit-il seulement de l'intérêt du citoyen de l'an 2024 ou 2054, intérêt qui relève du service public direct, mais différé au moins que sa bonne exécution ne permet d'en espérer pour aujourd'hui aucun dividende électoral? Ou s'agit-il du service de la mémoire de ces mêmes organes actuels de gouvernement, service dont le produit n'est pas directement sensible pour le citoyen mais dont le coût fait partie des «frais généraux d'administration» traditionnellement considérés comme indécemment excessifs? Le but de ce raisonnement n'est pas revendicatif, malgré les apparences. Il vise à faire ressortir que, dans les métiers des archives, ceux qui se fondent sur l'exploitation de la mémoire acquise sont, au moins au figuré, immédiatement «vendables», et peuvent immédiatement rapporter un bénéfice, tangible ou incorporel. Les métiers par contre qui s'appliquent au processus de mémorisation, d'acquisition de la mémoire n'ont de rentabilité que différée, souvent longuement différée, tout en paraissant dans l'immédiat d'un coût insupportable. Cela du moins lorsqu'on se donne pour seule perspective la communication», écrivait G. Naud (Naud 1995, 428-429). Usant du concept de «répurgation documentaire», celui-ci se propose d'insister sur le coût jamais exprimé que celle-ci suppose. «Le temps est passé du service gratuit parce qu'inestimable. Combien coûte à la France sa mémoire? Pas si cher, comparée à d'autres dépenses plus fugitives. Trop peut-être aujourd'hui, le juste prix peut-être demain. Toute réorganisation permettant d'identifier les coûts, de les évaluer et d'en attribuer la charge, au vu et au su de l'électeur-contribuable, mérite désormais un préjugé favorable. Le plus difficile sera de faire

reconnaître la spécificité professionnelle de la répurgation documentaire: les braves gens pensent qu'il suffit de charger le tas dans un camion et qu'après on pourra y retrouver le dossier de M. N\*\*\* ou l'histoire du parti Z\*\*\* dans l'heure sans problème. Ce qui se passe entre ces deux événements, c'est l'exercice d'un métier qui n'est ni celui de l'historien, ni celui du juriste, ni celui de l'administrateur, ni celui du pédagogue, ni celui de l'animateur culturel, mais qui les connaît tous assez pour savoir comment se mettre à leur service. C'est le service non de la mémoire, mais de la mémorisation» (Naud 1995, 429-431). Comme le fait justement remarquer G. Naud, rendre visible ces étapes et leur coût, revient à affiner singulièrement ce que l'on se contente d'appeler l'âge intermédiaire. Expliquer ses besoins et justifier la masse des crédits demandés: voilà à mon sens un exercice auquel on prépare encore trop peu les archivistes.

### **Vers une formation ouverte sur les métiers partenaires naturels des archivistes, vers une responsabilité partagée de la formation**

Quelle valeur donner à la fin du XX<sup>e</sup> siècle aux lignes de partage, archives, documentation, sciences de l'information, fonction de conservation, fonctions de gestion? Ces classifications gardent leur valeur. Mais sont-ce aujourd'hui, en matière de formation, des lignes de partages qui doivent être aussi nettes que la ligne de crête partageant les bassins hydrauliques? Les *nouvelles technologies* (en espérant que le tournant du siècle leur fasse perdre une bonne fois pour toute cet encombrant adjectif), pour ne citer qu'elles, favorisent sans doute une certaine convergence des méthodes.

Sans doute convient-il de dépasser, au moins en matière de formation, la traditionnelle ligne de partage entre les «gestionnaires de documents», sensés traiter des archives courantes et intermédiaires et les archivistes au sens strict ne traitant que des archives définitives qui connaît les limites que l'on sait. Il va de soi que selon le type de poste qui sera susceptible d'être occupé par le futur archiviste, la formation devra mettre en avant plutôt telle ou telle compétence mais qu'aucune ne peut être a priori écartée, la gestion des documents, pas plus que l'histoire ou l'érudition. Il faut aller plus loin. Dans un monde qui se veut tout entier tourné vers la maîtrise de l'information et pluridisciplinaire dans son approche des questions, j'insisterai sur la nécessaire souplesse que doivent avoir les programme de formation quelle que soit leur origine, et sur le lien étroit qu'elles doivent, de ce fait, entretenir avec le milieu professionnel. Il est bon qu'un archiviste soit familier des questions soulevées par le développement des sciences de l'information et de la documentation traditionnelle. Pour y parvenir, un stage dans un milieu connexe à celui dans lequel on exercera peut être une bonne occasion d'ouverture, comme peut l'être l'appartenance à des milieux professionnels distincts des enseignants et des formateurs auxquels il est fait appel dans les cycles de formation.

En matière de formation, sans doute faut-il aller vers une responsabilité partagée. À un contenu de base, objet d'une formation académique ou initiale, doivent s'ajouter des contenus en évolution, fonction de l'évolution des pratiques professionnelles. Pour répondre à la demande, tous ont un rôle à jouer, les écoles et instituts de formation initiale, qu'elles soient organiquement liées à l'université ou non, les associations

professionnelles (même si elles n'ont pas toute une activité de formation à proprement parler, elles mettent en débat au sein de la communauté professionnelle les grandes questions d'actualité), la formation professionnelle continue, les systèmes de formation à distance...

De quoi nous plaignons-nous? Dans les parties les plus favorisées du globe au moins, les moyens et les lieux dont nous disposons aujourd'hui, on l'a vu, sont plus nombreux, plus variés qu'autrefois. C'est tout particulièrement vrai en matière de formation continue ou les programmes ne manquent pas, même si dans certains pays la formation en cours de carrière gagnerait à être valorisée et en tout cas plus systématisée et organisée. Tous ceux qui contribuent à ce que d'aucuns évoqueraient en termes de formation académique, de formation pratique d'application et de formation en cours de carrière doivent être convoqués à la formation des archivistes. Selon le contexte, la formation envisagée sera différente. Mais il n'y a rien là qui distingue le métier d'archiviste d'autres métiers. Relevons donc le défi de la formation, et surtout soucions nous, au sein de la communauté internationale, de ceux dont les moyens de formation sont encore embryonnaires. Là sans doute doit résider pour les années à venir le véritable engagement d'organismes professionnels internationaux tels que le Conseil international des archives. Cet engagement, que l'on peut aussi traduire en terme de responsabilité, devrait valoir pour chacun de ses membres.

Lorsqu'on évoque les archives, il est bien difficile de ne pas faire d'abord référence au passé, à la tradition lointaine. Trop longtemps le travail de l'archiviste a pu paraître exclusivement tourné vers le passé, voire déconnecté des réalités de la vie active. Le monde de l'information qui est désormais le nôtre doit faire de cette vision des choses une vision historique. Pas de métier sans technicité, pas de métier sans compétence, et pas de métier sans l'exercice et le perfectionnement de ces compétences. Connaissances, compétences, métiers, techniques qui sont les nôtres ne cessent de se renouveler, de se réinventer, et laissent de côté les barrières entre disciplines, entre générations ou milieux, entre pays. Que chacun se propose à lui même un objectif pour acquérir, rendre crédible et faire savoir son expertise professionnelle.

**Marie-Françoise Limon** Directrice des Archives départementales de la Somme et de la région de Picardie

#### BIBLIOGRAPHIE

---

- BUREAU DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. 1995. Archives interdites? À propos du livre récent de Sonia Combe. *Gazette des archives* 69: 233-237.
- Actes du 12<sup>e</sup> Congrès international des Archives (Montréal, 6-11 septembre 1992). 1994. *Archivum* 39.
- BEAUD, Olivier. 1990. Les archives saisies par le droit, *Genèses, Sciences sociales et histoire* Septembre: 131-143.
- BERGES, Louis. 1995. Essai de diagnostic sur l'archivo-pessimisme. *Gazette des archives* 169: 238-245.

- CHABIN, Marie-Anne. 1999. *Je pense donc j'archive. L'archive dans la société de l'information*. Paris, L'Harmattan.
- DELMAS, Bruno. 1988 Origine et développement de l'enseignement de l'archivistique. *Archivum* 34: 61-73.
- EVANS, Frank B. 1994. Préface à *Les fondements de la discipline archivistique*, par Jean-Yves Rousseau, Carol Couture. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Formation professionnelle des archivistes. 1988. *Archivum* 34.
- LA SELLE, Xavier de. 1995. Quels instruments de recherche en série W pour les historiens. Quelques pistes concrètes. In *Archives contemporaines et histoire, Journées d'étude de la Direction des archives de France, Vincennes, 28-29 novembre 1994*. Paris, Archives nationales: 99-106.
- MARÉCHAL, Michel et Jean-Luc EICHENLAUB. 1992. La formation des archivistes en Europe. In *Les Archives françaises à la veille de l'intégration européenne: actes du XXXI<sup>e</sup> congrès national des archivistes français, 23-26 octobre 1990*. Paris, Archives nationales: 107-129.
- NAUD, Gérard. 1995. Un métier de notre temps: l'archivage. *Gazette des archives* 170-171: 426-442.
- RENE-BAZIN, Paule. 1994. L'archiviste et ses partenaires: territoires propres, démarches convergentes. *Bulletin des bibliothèques de France* 5: 33-39.
- ROUSSEAU, Jean-Yves, Carol COUTURE et collaborateurs. 1994. *Les fondements de la discipline archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- WEBER, Hartmut. 1993. Challenges for the archival training in the age of modern information technologies. *Janus* 2: 103-112.